

Manifeste pour un développement économique équilibré des territoires transfrontaliers

Le travail transfrontalier, opportunité et défi pour les territoires

Près de **520 000 travailleurs frontaliers** résidant en France traversent la frontière quotidiennement pour aller travailler dans un pays voisin. Ils jouent un rôle déterminant dans l'économie des bassins de vie transfrontaliers. En Suisse ou au Luxembourg, où les salaires sont presque multipliés par deux par rapport à la France, ils occupent respectivement 236 000 et 122 000 emplois. A ces flux s'ajoutent ceux à destination de Monaco, qui concernent environ 51 000 travailleurs frontaliers, soit 65% du nombre total d'emplois. Les flux de travail vers d'autres pays frontaliers, comme la Belgique où l'Allemagne, affichent des chiffres moins élevés (50 000 vers l'Allemagne, 47 000 vers la Belgique), mais caractérisent l'**interdépendance forte** qui existe entre les bassins d'emploi de chaque côté de la frontière. Dans les espaces transfrontaliers franco-italiens et franco-hispano-andorrans, où les barrières physiques à la mobilité sont bien plus importantes et où les écarts de salaire sont moins marqués que ceux observés sur d'autres frontières, le nombre de travailleurs frontaliers est bien moindre (6 600 vers l'Espagne et l'Andorre, 3 600 vers l'Italie). À l'inverse, les flux de travailleurs frontaliers vers la France demeurent très limités (environ 15 000).

Qu'il soit très attractif ou limité par des obstacles, **le travail transfrontalier présente des enjeux majeurs** pour ces territoires, qui diffèrent selon chaque frontière. Ils peuvent être **partagés par les deux versants** d'une même frontière ; c'est le cas, par exemple, de la pénurie de main d'œuvre dans certains **métiers en tension** et des **difficultés de recrutement** auxquelles font face les employeurs dans les territoires transfrontaliers, qui mettent en exergue le **manque de coordination** des deux versants, mais également les **différents obstacles qui freinent la mobilité transfrontalière des actifs** (juridiques, administratifs, physiques, linguistiques...). Mais dans certains cas, les différences de salaire, de conditions fiscales et sociales et les externalités de l'attractivité du travail frontalier font apparaître des **déséquilibres forts**, qui impactent les collectivités et l'activité économique du versant majoritairement résidentiel au profit du versant à dominante productive.

Entre mai 2025 et janvier 2026, la MOT a réuni un **groupe de travail** avec ses adhérents et des acteurs de l'emploi situés sur chaque frontière autour de la thématique des métiers en tension. Ce travail en réseau a permis de déterminer les enjeux auxquels font face les territoires transfrontaliers et une liste de 20 propositions, qui visent à **soutenir le développement économique des territoires transfrontaliers d'une manière complémentaire, équilibrée et durable**.

Appel à un co-développement transfrontalier équilibré et complémentaire

Les bassins de vie et d'emploi transfrontaliers forment des territoires qui doivent être pensés non pas en concurrence, mais dans une logique de **coopétition**, modèle qui combine coopération et concurrence pour maximiser les synergies et l'attractivité. Il est donc nécessaire de :

- ▶ Utiliser les **complémentarités** pour traiter les enjeux communs, et dans une perspective **d'intégration transfrontalière**
- ▶ Retrouver un **équilibre** entre versants productifs et versants résidentiels pour renforcer la cohésion territoriale
- ▶ Reconnaître le besoin de **différenciation**, en permettant des réponses adaptées aux réalités de chaque frontière
- ▶ Adopter une **approche systémique**
- ▶ S'orienter vers un **aménagement coopératif** des territoires transfrontaliers, fondé sur des gouvernances et des stratégies territoriales partagées.

20 propositions pour un développement équilibré des bassins de vie et d'emploi transfrontaliers

La MOT et son réseau ont exploré différents leviers d'action dans le cadre du groupe de travail « Métiers en tension ». Compte tenu des spécificités de chaque frontière, ces propositions ne sauraient s'appliquer uniformément sur l'ensemble des territoires transfrontaliers. Elles doivent être comprises comme une « boîte à outils » pouvant être mobilisée et adaptée selon les situations de chaque frontière. Ces propositions sont divisées en trois grands enjeux :

- ▶ Renforcer la **complémentarité** au sein des bassins d'emploi transfrontaliers
- ▶ Renforcer l'**attractivité** du marché de l'emploi dans les espaces frontaliers français en tension
- ▶ Réduire les déséquilibres des bassins de vie et d'emploi au travers d'une **solidarité financière transfrontalière** renforcée

Renforcer la complémentarité au sein des bassins d'emploi transfrontaliers

Développer la formation dans la zone frontalière

- ▶ **Proposition 1 :** Développer une stratégie commune de formation à l'échelle transfrontalière, incluant le cofinancement de dispositifs communs (ex : plateaux techniques de formation communs pour les filières industrielles), le rapprochement et la comparabilité des certifications professionnelles, et la recherche de nouvelles sources de financement (EURES, fonds européens, outils innovants).
- ▶ **Proposition 2 :** Structurer une offre de formation transfrontalière ciblée sur les métiers en tension partagés, en privilégiant les filières où les écarts de salaires sont moins marqués.

Faire du transfrontalier un levier de retour à l'emploi

- ▶ **Proposition 3 :** Mettre en place un accompagnement coordonné des personnes sans emploi de part et d'autre de la frontière, incluant des incitations financières facilitant la mobilité transfrontalière (primes de mobilité, compensation des frais de transport...)
- ▶ **Proposition 4 :** Accompagner les frontaliers en perte d'emploi souhaitant réintégrer le marché du travail côté français, en valorisant systématiquement les compétences acquises de l'autre côté de la frontière (linguistiques, techniques...)

Renforcer l'intégration transfrontalière du marché du travail

- ▶ **Proposition 5 :** Créer un mécanisme de temps partiel transfrontalier pour les métiers en tension communs permettant de travailler de manière flexible de part et d'autre de la frontière.
- ▶ **Proposition 6 :** Développer des filières économiques locales partagées ou labellisées transfrontalières dans des secteurs clés, tant dans les filières déjà implantées que dans les filières émergentes.
- ▶ **Proposition 7 :** Créer des guichets uniques transfrontaliers pour les employeurs et les travailleurs, sous forme de plateformes bilingues/transfrontalières avec simulateurs de droits, guides pratiques et des conseillers transfrontaliers pour aider à naviguer entre les systèmes (EURES renforcés localement).

Renforcer l'attractivité du marché de l'emploi dans les espaces frontaliers français en tension

Améliorer et valoriser les conditions de vie au travail

- ▶ **Proposition 8 :** Améliorer les conditions de vie au travail dans les entreprises françaises en agissant sur l'organisation, les conditions matérielles et les dispositifs de qualité de vie (compléments salariaux, avantages en nature, retraite, temps de travail, transports...)

- ▶ **Proposition 9 :** Objectiver et valoriser la rémunération globale et la qualité de vie au travail en zones frontalières françaises, au-delà de la seule fiche de paie, en mettant en comparaison les avantages existants (salaire net réel, compléments de rémunération, avantages sociaux, temps de travail, temps de trajet, télétravail, prévention santé, responsabilité sociale), afin de rendre les conditions d'emploi côté français plus lisibles et attractives.

Réduire les écarts de revenu

- ▶ **Proposition 10 :** Mettre en place des dispositifs ciblés d'exonération de cotisations salariales dans les espaces frontaliers en tension pour augmenter le salaire net des travailleurs côté français et réduire les écarts de revenu, en envisageant un mécanisme dégressif permettant d'éviter un simple décalage spatial de l'effet frontière.

Accompagner les entreprises de la zone frontalière

- ▶ **Proposition 11 :** Encourager l'installation d'entreprises du pays voisin sur le versant français afin de rapprocher les employeurs des bassins de main d'œuvre locaux et de renforcer les échanges économiques transfrontaliers.
- ▶ **Proposition 12 :** Promouvoir l'installation de filières d'avenir et d'innovation non délocalisables, qui offrent stabilité, attractivité, et perspectives économiques fortes pour le territoire.

Améliorer les conditions d'accès au logement et le pouvoir d'achat des résidents de la zone frontalière qui travaillent en France

- ▶ **Proposition 13 :** Développer l'offre de logements accessibles pour les travailleurs non frontaliers et faciliter l'accession à la propriété dans les zones sous pression via des dispositifs adaptés (indemnité de résidence, Bail Réel Solidaire, adaptation des plafonds de ressources...)
- ▶ **Proposition 14 :** Créer un dispositif de compensation du surcoût du logement et des conditions de vie en zone frontalière afin de soutenir les ménages les plus fragiles.

Développer des mécanismes de fidélisation de la main d'œuvre, notamment à destination des jeunes

- ▶ **Proposition 15 :** Créer un mécanisme permettant de financer la formation de tout apprenant (étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle...), en contrepartie de leur engagement à travailler sur le versant français pour une période donnée (fonds alimenté conjointement par les entreprises françaises et l'Etat, dispositif de contrat d'allocation d'études...)
- ▶ **Proposition 16 :** Inciter les jeunes actifs à s'installer et travailler dans les zones frontalières françaises via des dispositifs innovants d'attractivité et de fidélisation (« welcome pack » donnant des avantages à l'installation, programmes de découverte des entreprises locales...)

Réduire les déséquilibres des bassins de vie et d'emploi au travers d'une solidarité financière transfrontalière renforcée

- ▶ **Proposition 17 :** Mettre en place un mécanisme de compensation financière lorsque la formation d'un actif a été assurée par le pays voisin, afin que le pays d'emploi contribue équitablement au financement de ces compétences.
- ▶ **Proposition 18 :** Renforcer la participation financière des pays voisins au financement de l'indemnisation chômage dans les territoires où les différentiels salariaux sont élevés.
- ▶ **Proposition 19 :** Mettre en place un dispositif permettant aux employeurs étrangers de contribuer au financement du logement de leurs salariés résidant sur le versant français, sur le modèle d'un « 1% logement » transfrontalier.
- ▶ **Proposition 20 :** Afin de soutenir les communes accueillant un nombre important de travailleurs frontaliers, mettre en place des outils permettant de financer le développement d'infrastructures, de services et d'équipements publics faisant face à une forte demande (mobilité, éducation, santé...), tels que :
 - ▶ Des mécanismes de compensation et de contribution du pays d'emploi vers le pays de résidence fléchés directement vers les territoires frontaliers concernés ;
 - ▶ Des fonds de solidarité transfrontalière, co-financés équitablement par les Etats des deux côtés de la frontière.

Pour faciliter la mise en œuvre ...

Les réflexions et les propositions établies dans ce manifeste suite aux travaux du réseau de la MOT s'inscrivent dans les objectifs **de développement économique, de libre-circulation, de cohésion territoriale et de résolution des obstacles à la coopération transfrontalière** établis par l'Union européenne, mais également de **résilience des territoires transfrontaliers**, dans un contexte international incertain. Elles appellent désormais à une prise en compte renforcée des enjeux qui y sont liés par l'ensemble des acteurs concernés.

L'**implication des autorités publiques** à tous les niveaux et leur **articulation avec les acteurs de l'économie, de l'industrie et de l'emploi** dans les territoires sont primordiales. Au-delà du niveau local, pour qui les propositions doivent servir de « **boîte à outils** » au service des situations spécifiques à chaque frontière, les Etats doivent renforcer leur connaissance et leur prise en compte des dynamiques transfrontalières, et être garants d'une coordination verticale qui fonctionne, avec des portes d'entrée bien identifiées dans les territoires, **pour faciliter la remontée des enjeux transfrontaliers**. La coordination doit également se faire de manière horizontale et diagonale avec les pays voisins, pour **assurer une compréhension commune des enjeux et une complémentarité dans les politiques publiques des deux côtés de la frontière**.

A ces fins, des outils transversaux doivent voir le jour pour faciliter l'identification et le traitement des problématiques transfrontalières. L'**observation territoriale** des thématiques liées au travail transfrontalier doit devenir systématique à tous les niveaux, et être mise en œuvre par les acteurs locaux, les ministères et l'Union européenne pour servir **d'outil d'aide à la décision sur les questions d'équité économique, sociale et fiscale en zone frontalière**. Le dispositif *BridgeforEU*, qui vise à faire disparaître les obstacles juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière, permettra de renforcer la croissance et le développement économiques des territoires transfrontaliers. Son bon fonctionnement est conditionné à une **implication pleine des autorités locales et de l'Etat à la fois centralisé (ministères) et déconcentré (préfectures)**.

Plus d'infos :

- ▶ www.espaces-transfrontaliers.eu



Contacts MOT :

Jean RUBIO
+33 7 57 81 68 80
jean.rubio@mot.asso.fr

Baptiste ROUTIER
+33 7 44 31 60 73
baptiste.routier@mot.asso.fr